

NOTRE DÉMARCHE QUALITÉ ET ENGAGEMENTS

Nos équipes se mobilisent au quotidien pour dispenser des soins et un accompagnement d'un haut niveau de qualité. Pour mesurer cette exigence de qualité et tendre en permanence vers son amélioration, nous disposons de plusieurs indicateurs portant sur la qualité des prestations y compris la qualité des soins, sur le contrôle et la gestion des risques associés aux soins ou non.

ÉTABLISSEMENT CERTIFIÉ AVEC MENTION HAUTE QUALITÉ DES SOINS PAR LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ (HAS)

L'ensemble de nos équipes sont mobilisées pour dispenser un haut niveau de qualité dans vos soins et votre accompagnement. Et depuis sa création, la clinique des Minimes est certifiée au plus haut niveau.

Menée par la Haute Autorité de Santé (HAS), la certification des établissements de santé est une procédure d'évaluation externe qui consiste à porter une appréciation indépendante sur la qualité des prestations délivrées.

La démarche qualité/sécurité des soins concerne l'ensemble des activités de la clinique et constitue une priorité majeure. Elle est pilotée par : le directeur de l'établissement, la présidente de la CME, le coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins et le service qualité.



LES COMITÉS ET LES INSTANCES :

COPIL :

Le Comité de Pilotage de la qualité/sécurité des soins est chargé de :

- Valider les risques prioritaires.
- Participer à la mise en œuvre et au suivi du PAQSS.
- Coordonner les Vigilances Sanitaires.
- Valider la politique d'évaluation interne : audits et EPP.
- Coordonner le suivi des indicateurs internes et des IQSS.
- Optimiser la préparation de l'établissement à la visite de certification.
- Valider le plan de communication.
- Assurer le relais de l'information vers le terrain.

CLUD :

Le Comité de Lutte contre la Douleur définit les objectifs et le programme d'actions de l'établissement en matière de prise en charge de la douleur, met en œuvre des moyens de lutte contre la douleur, définit les actions d'information et de formation de l'ensemble des professionnels de l'établissement en matière de lutte contre la douleur.

COMEDIMS :

Le Comité du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles participe à l'élaboration de la liste des médicaments et dispositifs médicaux stériles dont l'utilisation est recommandée dans l'établissement, émet des recommandations relatives au bon usage du médicament et des dispositifs médicaux stériles, propose des actions de sécurisation du circuit du médicament.

CLAN :

Le Comité de Liaison Alimentation et Nutrition émet des avis consultatifs au service de l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle, définit et suit des actions d'amélioration de la qualité de l'ensemble de la prestation alimentation/nutrition, propose des actions de formation et d'information à destination des patients et des professionnels.

CIV :

La Cellule d'Identito-Vigilance est l'organe en charge de la surveillance et de la prévention des erreurs et des risques liés à l'identification des patients au sein de l'établissement de santé. Elle est l'instance qui met en œuvre la politique d'identification de l'établissement.

CREX :

Le Comité de Retour d'Expérience réalise l'analyse méthodique d'événements indésirables ayant entraîné une situation critique pour le patient mais sans gravité en vue de comprendre ce qui s'est passé et d'éviter que cela se reproduise.

CLIN :

Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales définit la politique de prévention, gestion et surveillance du risque infectieux, établit les objectifs, définit, suit et évalue les actions mise en œuvre par l'équipe opérationnelle d'hygiène.

Pour assurer une meilleure sécurité de prise en charge, les vigilances sanitaires actives au sein de la clinique sont :

- L'INFECTIOVIGILANCE
- LA MATÉRIOVIGILANCE
- LA PHARMACOVIGILANCE
- L'HÉMOVIGILANCE
- L'IDENTITOVIGILANCE
- LA RÉACTOVIGILANCE